

## ÉTATS FINANCIERS A SOUMETTRE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29-04-2025

### BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
(EN MILLIERS DE DINARS)			
<b>ACTIF</b>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	87 570	71 106
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	686 090	591 089
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	3 290 567	2 963 958
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	158 104	15 237
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	642 253	606 413
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	153 670	129 311
AC 7 - Autres actifs	5.7	157 645	175 403
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 175 899</b>	<b>4 552 517</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	292 723	197 132
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	188 100	52 457
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 779 710	3 393 517
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	54 838	75 495
PA 5 - Autres passifs	5.12	312 097	314 576
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 627 468</b>	<b>4 033 177</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		394 327	366 400
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		54 093	52 929
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	5.13	<b>548 431</b>	<b>519 340</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 175 899</b>	<b>4 552 517</b>

### ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
(EN MILLIERS DE DINARS)			
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	836 322	881 937
HB 2 - Crédits documentaires	5.15	529 008	324 015
HB 3 - Actifs donnés en garantie	5.16	274 000	197 000
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>1 116 059</b>	<b>1 402 952</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	374 869	296 011
HB 5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>374 877</b>	<b>296 019</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
HB 7 - Garanties reçues	5.19	1 882 025	1 850 985
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>1 882 025</b>	<b>1 850 985</b>

### ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
(EN MILLIERS DE DINARS)			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	5.20	368 838	331 550
PR 2 - Commissions	5.21	77 855	71 131
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	25 723	26 784
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	47 438	35 388
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>519 854</b>	<b>464 853</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire :</b>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	-189 336	-153 996
CH 2 - Commissions encourues		-9 811	-8 678
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>-199 147</b>	<b>-162 674</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	5.25	-17 829	-20 073
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	4 960	4 207
PR 7 - Autres produits d'exploitation		241	532
CH 6 - Charges de personnel	5.27	-135 220	-128 088
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.28	-75 229	-66 737
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		-10 186	-9 939
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>87 444</b>	<b>82 081</b>
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5.29	3 671	830
CH 11 - Impôts sur les bénéfices	5.30	-37 022	-29 982
<b>RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>54 093</b>	<b>52 929</b>
PR 9 / CH 10 - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>54 093</b>	<b>52 929</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>54 093</b>	<b>52 929</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (en DT)</b>	5.31	<b>2,704</b>	<b>2,646</b>

### ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
(EN MILLIERS DE DINARS)			
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		471 696	424 333
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-194 478	-162 982
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-66 771	-42 667
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		2	33
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-350 221	-158 237
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		384 152	214 324
Sommes versées au personnel et créanciers divers		-178 888	-161 930
Titres de placement / titres de transaction		-142 867	-3 472
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		256	22 745
Sommes versées à l'État		-50 002	-43 345
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-127 121</b>	<b>88 802</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		42 960	33 930
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-26 402	-104 515
Acquisitions / cessions sur immobilisations		-31 858	-72 470
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-15 300</b>	<b>-143 055</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		-21 542	-20 297
Dividendes versés		-24 981	-25 122
Plus ou moins valeur sur cession Titres		3 073	0
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement</b>		<b>-43 450</b>	<b>-45 419</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>-185 871</b>	<b>-99 672</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>		<b>304 838</b>	<b>404 510</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	5.32	<b>118 967</b>	<b>304 838</b>

## EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645 dinars**, créée en décembre 1961, conformément à la loi n°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, zabrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune

### 2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

#### Provisions sur les engagements

##### a- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de 9 982 KTND.

##### Impact de l'application de la loi 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, de réduire de moitié le taux d'intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans. Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

Au 31 décembre 2024, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élève à 81,1 MDT. L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

### 4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

#### 4.1. INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à **3 069 KDT** (Cf. note 5.30)..

#### NOTE 5.3 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3 290 567 KDT contre 2 963 958 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille escompte	-1	3 025 519	2 725 275
- Activités hors leasing		2 765 577	2 499 324
- Activité de leasing		259 942	225 951
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	169 693	151 646
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 254	18 313
Autres crédits à la clientèle	-4	284 585	267 877
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		9 670	13 002
<b>TOTAL BRUT EN KDT</b>		<b>3 511 721</b>	<b>3 176 113</b>
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		-13 236	-13 096
Moins : Provisions	-5	-207 918	-199 059
- Provisions individuelles		-154 992	-156 016
dont provisions additionnelles		-19 004	-18 237
- Provisions collectives		-52 926	-43 043
<b>TOTAL NET EN KDT</b>	<b>-6</b>	<b>3 290 567</b>	<b>2 963 958</b>

#### NOTE 5.5 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 642 253 KDT contre 606 413 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	9 415	5 715
Titres d'investissement	604 388	576 743
Créances rattachées aux titres d'investissement	26 552	22 074
<b>TOTAL BRUT EN KDT</b>	<b>643 654</b>	<b>607 831</b>
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	-1 401	-1 418
<b>TOTAL NET EN KDT (III)</b>	<b>642 253</b>	<b>606 413</b>

#### NOTE 5.10 - DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 779 710 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3 393 517 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	(i)	2 005 978	1 759 663
Comptes d'épargne	(ii)	1 032 550	932 772
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	552 584	522 151
DAT/BC échus non remboursés		9 615	11 043
Autres sommes dues à la clientèle		113 885	108 832
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	56 500	52 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		8 598	6 556
<b>TOTAL DES DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE EN KDT</b>		<b>3 779 710</b>	<b>3 393 517</b>

#### NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 368 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331 550 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	37 107	26 379
Produits sur opérations de crédit	(ii)	308 520	286 618
Revenus assimilés	(iii)	23 211	18 553
<b>TOTAL DES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS EN KDT</b>		<b>368 838</b>	<b>331 550</b>

#### NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 855 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 71 131 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Commissions prélevées sur les opérations bancaires		56 590	52 080
Commissions de tenues de comptes		6 265	6 243
Commissions sur opérations de change manuel		173	157
Autres commissions		14 827	12 651
<b>TOTAL DES COMMISSIONS EN KDT</b>		<b>77 855</b>	<b>71 131</b>

#### NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 829 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 20 073 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions (i)		33 783	30 486
dont provisions collectives		9 882	8 753
et dont provisions additionnelles		3 631	2 338
Reprises sur provisions (ii)		-27 234	-26 077
dont reprises sur provisions additionnelles		-2 667	-5 009
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		694	10
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		160	246
Créances radiées		10 467	16 914
Récupération sur créances radiées		-41	-1 506
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>17 829</b>	<b>20 073</b>

#### NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 128 088 KDT au 31 décembre 2023 à 135 220 KDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 7 132 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- L'augmentation légale des salaires, les augmentations individuelles et l'ancienneté qui sont de l'ordre de 8 784 KTND (+6,86%). Cette augmentation est atténuée par la variation des effectifs -2 685 KTND (-2,1%) et ce suite au programme des départs aidés entamé depuis 2023.
- Le reste de la variation + 1 033 KTND est relatif au solde des rubriques en augmentation (contrat Assurance Groupe, les départs aidés, charge de retraite) et des rubriques en diminution (Congé à payer et intéressement)
- Pour la troisième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 964 KDT contre 5 201 KDT en 2023, soit une variation positive de 763 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- Les effectifs de la banque sont passés de 1172 ETP en 2023 à 1177 ETP en 2024 soit une augmentation de 6 ETP, cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2024 a vu la poursuite du programme d'accompagnement de nos collaborateurs dans le cadre du projet de transformation IT.

#### NOTE 5.34 - AUTRES NOTES

1. En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023. A la date d'arrêt des présents états financiers intermédiaires, les travaux de vérification sociale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

2. La banque a reçu en date du 23 Décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

A la date d'arrêt des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

3. Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêt des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## EXTRAIT DU RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

### I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

#### 1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 548 431 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 093 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

#### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 4. PARAGRAPHES D'OBSERVATIONS

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôles en cours » qui décrit que la banque a reçu :
  - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
  - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1er janvier 2020 à 31 décembre 2023.Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.
- La note « 3.9 Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### 1. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

#### 2. CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

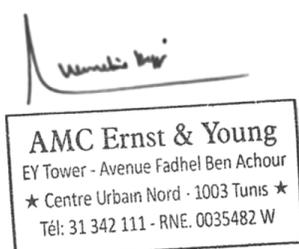
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2025

### Les Commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN - Membre de Deloitte

Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

